

cherche. Il y a un besoin de travail d'équipe et de recherche universitaire pour avancer à la fois sur le terrain pratique et théorique. La mise en réseau de différents partenaires est à construire.

Le docteur Romestaing apporte des précisions sur la question du secret médical qui a évolué avec la reconnaissance de situations exceptionnelles (crash de l'avion de la GermanWings en mars 2015). Il y a un débat au niveau européen sur la reconnaissance d'un intérêt supérieur lié au danger pour la personne et pour la société.

Mme Picard déplore l'absence d'un minimum d'homogénéité sur le territoire quant à la prise en charge et un manque d'équilibre entre prévention/répression. Beaucoup de départements n'ont pas mis en place de cellule de prévention et d'ailleurs les fonds FIPD ne sont pas dépensés ; il n'y a pas de guide méthodologique. Certaines préfectures ne veulent pas associer les associations. Un groupe de travail de l'Unadfi est dédié au sujet de la radicalisation mais sans remise en cause des missions d'accueil, d'écoute et de diagnostic pour les familles.

Mme Quiriau (CNAPE) évoque les facteurs de vulnérabilité qui rappelle la prise en charge des mineurs en danger. La mobilisation des associations est déjà importante. Des discordances existent liées aux manques d'objectifs mais le dispositif est récent et les choses avancent. Le CIPD pourrait peut-être redéfinir les grands objectifs.

4) Activités par pôle

Pôle Éducation-Jeunesse :

- Les formations sur la radicalisation se sont multipliées et occupent considérablement les deux conseillères du pôle. Ces formations concernent particulièrement la Protection judiciaire de la jeunesse qui a planifié la formation de ses 9 000 agents. Cela a conduit la Miviludes à former des formateurs. Une cinquantaine aura été formée d'ici la fin de l'année.

- S'agissant de l'Éducation nationale, la Miviludes a participé à l'évaluation des remontées de terrain. L'objectif de cette enquête était d'évaluer quantitativement mais aussi qualitativement les besoins de formation dans le domaine de la prévention de la radicalisation. Résultat : un développement de l'enseignement à domicile et de l'enseignement privé hors contrat. Cette préoccupation a été remontée à l'occasion de plusieurs déplacements en préfecture. Le phénomène résulte pour une part du travail de sape de l'éducation nationale exercé par des mouvements sectaires.

- A noter la multiplication de propositions de neuro-pédagogues, avec des arguments tels que « on utilise que 10 % de son cerveau » ou le repérage des « enfants surdoués ».

Pôle affaires économiques, travail-emploi, formation professionnelle :

Parmi les dossiers sur lesquels travaille le pôle dans le domaine économique, le développement des ventes multi niveaux reste un sujet d'inquiétude majeur. Autre sujet d'attention du pôle, les tentatives de captation de biens immobiliers de communautés catholiques vieillissantes. Une tentative a récemment été déjouée. Le pôle a beaucoup travaillé sur le mouvement [REDACTED] accompagnant les victimes jusqu'au dépôt de plainte.

La formation professionnelle qui représente un budget de 35 Md euros par an est un secteur très convoité par les mouvements sectaires. La réforme récente (décret d'application au 1^{er} juillet 2015) a conduit la Miviludes à engager un partenariat avec la Commission nationale de certification professionnelle ; avec les OPCA (organisme paritaire collecteur) ; le Comité de l'éthique de l'UNIFAF ; l'ANFH...

Le pôle va développer la cartographie qui est fort utile pour appréhender certains mouvements aux structures complexes avec des ramifications multiples (système de carte heuristique).

Le président Blisko et le professeur Parquet illustrent la question des formations douteuses qui se développent avec la neuro-pédagogie. L'approche neurologique de la santé mentale plutôt que l'approche psychologique et psychiatrique est promue par la Scientologie et beaucoup d'associations disent que c'est moins dangereux et elle est surtout la promesse d'une activité lucrative pour des psychologues qui ne sont pas assurés d'avoir du travail.

Pôle santé :

- Renforcement du partenariat avec l'École des hautes études en santé publique (EHESP). Il se traduit notamment par l'ouverture d'un module de formation sur les dérives sectaires à la rentrée de janvier comprenant 3 sessions de 2 jours (mécanisme d'emprise ; réponse de l'Etat ; place de la victime). Il se tiendra à Paris et il vise un public large, au-delà des professionnels et cadres de la santé.

- Un dépliant sur la prévention des dérives sectaires pour les personnes âgées résidant dans les établissements va être distribué prochainement.

- Des contacts pris avec les Instituts de formation en soin infirmier (IFSI) visent à promouvoir une sensibilisation aux dérives sectaires en santé. Avec 160 établissements en région parisienne sur l'ensemble des disciplines autour de la santé et du parcours de soin, il faut trouver des relais, la Miviludes ne pouvant pas intervenir dans chacun.
- La convention avec la Mutualité française conduit à intervenir en région pour sensibiliser les acteurs. Il s'agit d'éviter de cautionner des pratiques dénuées de toute valeur thérapeutique par leur remboursement par les mutuelles.
- Le président est intervenu devant les directeurs généraux des ARS à leur séminaire mensuel. Un référent dérives sectaires est maintenant présent dans les ARS.
- Deux conventions de partenariats importantes ont été signées : avec le Conseil national de l'Ordre de médecins et avec le Conseil national de l'Ordre des infirmiers. Une convention avec le conseil national de l'Ordre national des masseurs-kinésithérapeutes sera signée en décembre.

Pôle sécurité :

Les formations, particulièrement dispensées aux officiers et sous-officiers de Police et de Gendarmerie, mobilisent plus du tiers de temps des deux conseillers du pôle. Aux interventions dans le cadre de programme de formation, s'ajoutent le suivi de mémoires de recherche des officiers de gendarmerie (3 en cours) et la sensibilisation des personnels sur le terrain et des agents du renseignement opérationnel.

Le pôle sécurité rencontre en moyenne une à deux familles de potentielle victime ou des victimes, et les accompagne le cas échéant vers une démarche judiciaire en recherchant les éléments constitutifs d'infraction. Comme cela a été souvent évoqué, la qualification d'abus de confiance répondant à l'article 223-15-2 du code pénal (loi About-Picard) est difficile à obtenir, le temps jouant contre la constitution de preuves. À cet égard, les échanges et le concours apporté par le pôle sécurité aux enquêteurs est un élément important. Un formulaire pour les aider à mener les investigations et les auditions a été mis au point.

Le pôle souligne que, outre les échanges avec les services de renseignement et les services d'enquête, particulièrement la CAIMADES, les demandes de sociétés privées portant sur des phénomènes d'entrisme se sont multipliées. Il y a aussi des demandes d'information des magistrats instructeurs.

Le pôle mentionne la « zone grise » que devient la région parisienne pour la Miviludes en l'absence d'échanges d'information avec la préfecture de Police de Paris.

Le pôle sécurité assure beaucoup de déplacements en préfecture (réunion du groupe de travail sur la lutte contre les dérives sectaires). Sa présence permet souvent une remobilisation des équipes sur le terrain et permet à ces dernières de mieux identifier la nature des troubles quand ils sont liés à des dérives sectaires. Les événements sur l'île de la Réunion d'octobre 2015 en sont une claire illustration. Après un déplacement de la Miviludes [REDACTED], l'emprise [REDACTED] sur un groupe d'une vingtaine de femmes ayant quitté le domicile conjugal (avec leur filles pour certaines) a été identifiée alors que les violences générées par cette situation auraient pu être perçues comme un conflit ethnico-religieux.

Documentation :

Le service de documentation a dû faire l'acquisition de davantage d'ouvrages pour suivre l'actualité notamment sur le sujet de la radicalisation. En lien avec les différents pôles, le service s'attache à améliorer l'exploitation des informations collectées et notamment à faire émerger le fonctionnement en réseaux de plusieurs mouvements.

Mme Jouglu présente le diplôme universitaire « Emprise sectaire et processus de vulnérabilité », Université Paris Descartes. Il s'adresse aussi bien à des médecins, des magistrats que des psychologues. Une quinzaine d'ex victimes viennent apporter leur témoignage. Il repose sur l'analyse de cas, mais fait aussi intervenir des experts de différentes disciplines. Cette formation permet de constituer un réseau de personnes ressources en France mais aussi dans les pays alentours et notamment la Belgique.

Le Docteur Romestaing signale la publication d'un webzine dont le 2^e numéro porte sur les médecines alternatives et complémentaires. Cette publication touche 180 000 médecins. Les praticiens ont marqué leur intérêt pour l'atelier de formation sur « dérives sectaires et dérives thérapeutiques » proposé lors des journées nationales du conseil de l'ordre qui réunissaient quelque 1600 conseillers ordinaires. 200 se sont inscrits à cet atelier.

La dimension internationale. À la demande de Monsieur Latournerie, le président Blisko évoque les rencontres et déplacements à l'étranger. Il est à noter que la France bénéficie de quelques alliés et que les critiques des Américains sur la politique française se font plus mesurées.

- La Miviludes a participé avec Monsieur l'Ambassadeur Peaucele à la conférence de l'OSCE du 29-30 septembre à Varsovie. Deux sujets intéressaient la Miviludes : la non-discrimination en matière religieuse, et liberté religieuse et la place de l'Islam dans la société. C'est aussi une tribune pour ceux qui veulent dénoncer la laïcité à la française au nom de la liberté religieuse. Une soixantaine d'États prennent la parole sur 2h30 donc un temps d'expression extrêmement contraint : 2 mn 30' de présentation et 1mn30' de droit de réponse. La participation est frustrante mais c'est nécessaire d'y être et de ne pas laisser le public mal informé croire que la France ne peut pas répondre. Les contacts pris en marge des présentations et des *side events* sont intéressants.

La France a été mise en cause par une ONG dénonçant la persécution dont ferait l'objet l'église de Scientologie ; l'interdiction aux jeunes filles musulmanes d'aller à l'école que représenterait la loi de 2004 ; et l'atteinte à la pudeur des femmes que serait la loi de 2010.

Cette année des efforts de pédagogie particuliers étaient à déployer pour contrer les discours (notamment organisés par la Turquie) sur l'islamophobie en France, cela en expliquant l'action de la France sur la protection de lieux de cultes, le dialogue avec l'Islam de France...

- Le professeur Parquet suggère que la stratégie de présentation des arguments français devrait mettre en avant non pas des valeurs mais une politique contractuelle. La France ne doit pas brandir la laïcité mais plutôt avancer les dommages induits par les dérives sectaires, présenter la constatation des dommages et la prise en charge.

- Mme Picard a assisté à l'ouverture du procès de la Scientologie en octobre à Bruxelles après 18 ans d'instruction. Des conseillers de la Miviludes ont fait le déplacement pour échanger avec leurs homologues belges du CIAOSN.

- Mme Picard évoque son voyage au Japon à l'occasion de la commémoration des 20 ans de l'attentat perpétré par la secte Aum, à l'invitation de la faculté de psychologie de Tokyo et de l'ordre des avocats. Ces derniers souhaitaient avoir des informations sur la mise en œuvre de la loi About-Picard (le système de valeurs qui amènent à travailler sur les sectes et comment le texte a été élaboré).

5) Présentation des groupes de travail

La Miviludes doit pouvoir s'appuyer sur des analyses et des recherches et elle joue aussi son rôle de coordination en proposant l'approfondissement de quelques sujets, à la fois à des universitaires et des professionnels et acteurs terrains. L'intérêt d'un dialogue entre théoriciens, chercheurs, scientifiques, praticiens et acteurs publics est une évidence, mais il reste difficile de concilier les priorités des uns et des autres et, au-delà de l'intérêt, de mobiliser suffisamment pour parvenir à une production. Celle qui est envisagée est de publier un volume d'études joint au rapport d'activité 2017. Le repérage de travaux universitaires et la commande de synthèses scientifiques est un des objectifs des groupes de travail proposés. Selon les sujets proposés, l'ambition serait aussi de développer des outils pratiques.

Au préalable, les conseillers de la Miviludes doivent identifier les personnalités qui pourraient participer et réunir des éléments méthodologiques afin de nourrir les premières réunions. Les membres du Conseil d'orientation comme ceux du Comité exécutif de pilotage opérationnel sont bien sûr invités à participer.

La Miviludes espère pouvoir lancer des invitations mi-novembre.

Quatre sujets proposés :

- Internet et les réseaux sociaux, vecteurs du développement de la pensée radicale
- Méthode et évaluation de la prise en charge des victimes et de leur famille
- Analyse de la jurisprudence en matière de dérives sectaires pour faciliter l'approche judiciaire de certains signalements
- Évaluation des concepts utilisés par la Miviludes à l'épreuve de l'actualité.

La séance est levée à 12h15.